



SAINT SEBASTIEN FOOTBALL

Affiliation n° 527047

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : Conditions d'adhésion

- La demande d'adhésion se fait au moyen d'un formulaire papier ou électronique mis à disposition des adhérents de l'association. Ce formulaire doit comporter les informations suivantes : nom, prénom, adresse du domicile, autorisation parentale des adhérents mineurs, numéro de téléphone et autant que possible adresse électronique.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du secrétaire de l'association.
- Le CD se réserve le droit de refuser toute adhésion en cas de manquement aux statuts et au règlement intérieur du Club. La liste des membres est publique pour l'ensemble des membres de l'association.

Art 2 : Fonctionnement

- Tout membre doit faire honneur à son club par son comportement sur et hors du terrain.
- Tout joueur devra respecter ses camarades de jeu, ses dirigeants, ses entraîneurs ainsi que leurs décisions.
- Tout membre devra respecter également les locaux et le matériel mis à disposition.
- Tout joueur devra avertir son dirigeant au cas d'absence suffisamment à l'avance.
- Tout joueur senior, vétéran ou 18 ans averti par un carton jaune ou un carton rouge pour comportement irrespectueux sera dans l'obligation de payer la moitié des cartons. Cette somme sera réglée lors de l'inscription pour la saison suivante.
- Tout manquement aux précédents articles pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat du Club.
- A chaque entraînement ou match, le parent devra s'assurer de la présence d'un éducateur pour la prise en charge de son enfant.
- Les matchs se dérouleront le samedi matin pour les U6 à U11, le samedi après-midi pour les U 13 à U 18.
- Le sac de maillot est lavé par les joueurs ou les parents à tour de rôle jusqu'aux catégories U13. En cas de refus, il sera demandé une contribution de 20 €.

Art. 3 : Moyens de communications :

- L'association dispose d'une adresse électronique : 527047@lfnfoot.com. Elle communique avec ses adhérents par le moyen d'un site appelé : Site officiel de Saint Sébastien Football (<http://ssf.footeo.com/>) par affichage au stade ou par convocation individuelle (pour les plus jeunes).

Art. 4 : Transport

- Le lieu de départ de tous les matchs joués à l'extérieur est toujours fixé au stade.
- Attention : tous les parents dirigeants qui transportent des membres mineurs engagent leur responsabilité civile.
- Le transport s'effectue en voiture particulière ou exceptionnellement avec le mini-car de la commune.

Art. 5 : Tenue

- L'équipement pour les matchs est fourni par le club. Il comprend : un maillot vert, un short noir et des chaussettes vertes.
- Le joueur devra se présenter au match en tenue propre et complète. Seuls, les protège-tibias (obligatoires), les chaussures à crampons et la tenue d'entraînement sont à la charge du joueur.

Art. 6 : Affiliation Saint Sébastien Sports

- Le club est affilié à Saint Sébastien Sports. *Il règle une cotisation annuelle forfaitaire au bénéfice de l'Association « Saint Sébastien Sports »* Il constitue le lien juridique entre St Sébastien Sports et l'adhérent lui-même, qui de ce fait, devient adhérent de St Sébastien Sports et lui permet de bénéficier, entre autre, des assurances contractée par St Sébastien Sports.